

S.A.R.L. A3 COORDINATIONS ET DIAGS

1 – 3 Rue Ampère

Parc Comitec

18000 BOURGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
« A3 COORDINATIONS ET DIAGS »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime de l'associé unique en date du 3 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin de :

- Vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- Vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Votre société exerce l'activité d'architecture et ingénierie.

Les derniers comptes annuels ont été établis au 31/12/2025 par la société d'expertise comptable COMPTAFRANCE. Ceux-ci font apparaître un résultat de 25 793 euros.

Les comptes annuels peuvent être présentés de manière synthétique sous forme de bilan économique et présentent les éléments suivants au 31/12/2025 en K€ :

	31/12/2025	31/12/2024
Actif immobilisé	37,3	37,4
<i>Actif incorporel</i>	36,5	36,5
<i>Actif corporel</i>	0,0	0,1
<i>Actif financier</i>	0,8	0,8
Besoin en fonds de roulement	12,8	14,8
<i>Stocks</i>	0,0	0,0
<i>Créances clients</i>	34,9	27,4
<i>Autres créances et CCA</i>	4,9	8,5
<i>Fournisseurs</i>	- 4,0	- 4,4
<i>Dettes fiscale sociales nettes</i>	- 21,2	- 14,5
<i>Autres dettes</i>	- 1,8	- 2,2
Actif économique investi	50,1	52,2

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	131,1	105,3
<i>Capitaux propres</i>	105,3	100,5
<i>Subvention d'investissement</i>	0	0
<i>Résultat de l'exercice</i>	25,8	4,8
<i>Amortissements dérogatoires</i>	0	0
Dette financière nette	- 81,0	- 53,1
<i>Dette bancaire</i>	0,0	0,0
<i>Dette financière</i>	0,0	0,0
<i>Dettes groupe</i>	10,6	10,9
<i>Disponibilités</i>	- 91,6	- 64,0
Capitaux employés	50,1	52,2

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les capitaux propres de l'entité s'élèvent à 131 119 € au 31 décembre 2025, pour un capital social de 8 000 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, au regard des observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Bourges, le 11/05/2026

Camille FRAGON

Commissaire aux comptes

Signé par Camille Fragon
Le 11 mai 2026



doc_3rXJ
tx_ddeA25weO2eZ